



Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 08 aout 2022

Présents : Thomas OTTENHEIMER-Christophe TORREGROSSA-Nelly GUILLET -Rachel MAGNIN -Nicolas MORFIN -Dominique GUILLET- -Anthony AUDRAPT-

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

Excusés : Denis PELLISSIER- Delphine FAUCHEUX

Pouvoir Denis PELLISSIER à Thomas OTTENHEIMER

Autre(s) personne(s) présente(s) : CHARRASSON Audrey – Bruno MORIN- Jean Léo PONCON

Ordre du jour :

1. **Approbation PV et compte rendu conseil du mois Juin- Ajourné**
2. **Désignation Secrétaire de séance**
3. **Tirage au sort pour les petits déjeuners des habitants- prévu le 3 septembre 2022**
4. **Traversées de village :**
 - Approbation du plan d'actions pour appel à projets « Centre-ville et village » du conseil départemental

Ce plan d'actions synthèse l'ensemble du projet et de la démarche d'aménagement des espaces publics de la commune et des traversées de village en particulier. Il va permettre à la commune de percevoir un bonus de subvention dans le cadre de l'appel à projet du CD26 pour laquelle la commune a été lauréate en 2021.

Soumis au vote, ce plan d'action est approuvé à l'unanimité des présents

- Projet d'effacement des réseaux

Dans le cadre du projet de réaménagement des traversées du village, il est proposé l'effacement des réseaux électriques et la pose de réservations pour le réseau télécom. Ce projet d'effacement -qui serait préalable aux travaux d'aménagement- est coordonné par le SDED qui finance les travaux à hauteur de 80% dans la limite de 150 000 Euros HT. Dans le cadre des traversées de village, 5 sous-secteurs ont été identifiés ; le conseil municipal doit se positionner sur le ou les secteurs retenus. A l'issue des échanges, il est ressorti que des compléments d'informations importants étaient nécessaires avant toute décision. Les questions en suspend seront donc relayées au SDED et la décision est reportée au conseil de Septembre.

5. Investissements matériels de déneigement :

Les investissements en matériels de déneigement ont fait l'objet d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 60%. Pour formaliser cette subvention, le Conseil Départemental a établi une convention. Cette convention acte la subvention, précise les conditions et modalités d'attribution et définit les contre parties de la commune. ***Soumise au vote, cette convention est approuvée à l'unanimité des présents***



6. Périscolaire : renouvellement convention avec le centre de Loisirs des Marmottons

Les élus sont appelés à renouveler la convention avec le centre de loisirs des Marmottons de la Chapelle en Vercors pour l'accueil périscolaire des mercredis et des vacances scolaires.

Cette convention prévoit que les communes du plateau participent au financement pour les enfants scolarisés dans leur commune. Le montant de la participation varie selon le nombre d'enfants, la fréquence de leur participation et leur quotient familial. Il est donc impossible de déterminer à l'avance le coût pour la commune. A titre d'information, pour l'année scolaire 2021-2022, 3 familles (4 enfants) ont utilisé ce service pour un montant à la charge de la commune de 500 Euros. Après avoir insisté sur l'engagement de la commune au service des familles, *les élus approuvent à l'unanimité le renouvellement de la convention pour l'année 2022-2023.*

7. Commission personnel

Dorothee Delgrange a demandé sa titularisation au poste d'Atsem, poste qu'elle assume depuis quelques années sous contrat contractuel de droit privé. Les élus reconnaissent la légitimité de la demande et propose que la titularisation soit conditionnée à l'obtention du concours d'Atsem. Une réponse en ce sens sera adressé à Dorothee Delgrange

Par ailleurs, les élus sont informés de la réorganisation du temps de travail d'Audrey Charrasson qui travaillera désormais le mercredi après midi en remplacement du vendredi après midi.

8. Finances :

- Décision modificative n°1 budget assainissement :

Suite aux dysfonctionnements de la station d'épuration constatés dès sa mise en service (01 janvier 2001) la société Eparco avait été condamnée, par décision de justice, à verser une somme de 69 922.21€ Malheureusement, au moment de la décision de justice, la société Eparco était en liquidation. Sans trop d'espoir, la commune avait déposé sa créance auprès du liquidateur. Elle a eu la bonne surprise fin 2021 de percevoir du liquidateur la somme de 25 351.28 Euros. Cette bonne nouvelle a été malheureusement ternie par l'existence d'une convention entre la commune et le conseil départemental qui prévoyait que ce dernier perçoive une partie de ces indemnités au titre de l'accompagnement qu'il avait apporté dans la gestion du dossier. La commune est donc dans l'obligation de reverser 15 171 Euros au Conseil Départemental. Cette convention n'était pas connue au montant du vote du budget et l'indemnité à verser doit donc être portée au budget par le biais d'une décision modificative. *Soumise au vote, cette décision modificative du budget assainissement est approuvée à l'unanimité.*

- Décision modificative n°2 budget principal

A la demande de la trésorerie, il est demandé d'approuvée une régularisation d'écriture de 753 Euros sans aucun impact budgétaire. *Soumise au vote, cette décision modificative du budget principal est approuvée à l'unanimité.*

- Proposition investissement Budget principal éclairage festif Noël



Pour compléter les éclairages de Noël et profiter des tarifs promotionnels valables jusqu'au 31 Août 2022, il est proposé aux élus d'approuver une dépense d'investissement de 1 500 Euros. Thomas Ottenheimer précise que la réalisation budgétaire à la date du conseil est en ligne avec le budget voté en Mars. **Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité**

- Eclairage public

L'an passé, le SDED, en charge de l'éclairage public, a soumis à la collectivité la proposition d'une nouvelle tranche d'investissements prévoyant notamment le remplacement des lampes sodium en LED. Même si le principe de mise en place de LED est approuvé, le non recyclage des lampes sodium et la part d'investissement restant à la charge de la commune sont deux éléments qui ont amené les élus à ne pas donner suite à cette demande.

9. Locations logements communaux :

L'appartement de l'école est libre depuis le 1^{er} Août et celui de la cure le sera à partir du 1^{er} Septembre. Des annonces ont été mises en ligne sur les sites habituels utilisés par la commune.

Concernant l'appartement de la cure, les locataires actuels proposent aux élus de racheter différents aménagements réalisés durant la période de la location ou de les démonter. Ils ont estimé ces aménagements (hors main d'œuvre) à 650 Euros. **Soumise au vote, la proposition de rachat est approuvée à la majorité des présents (Rachel Magnin ne participe pas au vote et Christophe Torregrossa s'abstient).**

10. Ancienne Chapelle des baraquements :

Suite à la décision de consultation de la population sur le devenir de l'ancienne chapelle des baraquements, les élus approuvent le questionnaire et les modalités de la consultation qui se déroulera en Septembre.

11. Dissolution association Equid'Ensemble

Lors de leur assemblée générale, l'association a décidé de procéder à sa dissolution et a proposé de faire don à la commune de l'excédent de 2140.06 Euros dont elle dispose sous condition qu'il soit affecté à des aménagements pour les chevaux. Il est proposé qu'un groupe de travail regroupant élus, techniciens et membres de l'association travaille à ce projet. **Soumis au vote, ce don et les conditions de son utilisation sont acceptés à l'unanimité**

Le conseil municipal remercie chaleureusement les membres de l'association pour ce don.

12. Révision PLU :

- Point d'avancement de la procédure de révision : Une première réunion publique prévue dans la procédure de révision se tiendra le mercredi 14 Septembre à 20h
- Sur demande de la commune, le bureau d'études a établi une étude de faisabilité de la zone AUO du Clos St Jacques. Cette étude révèle que ce projet serait déficitaire. Pour mémoire, cette parcelle appartient à un privé qui, à ce jour, n'a pas répondu aux nombreuses sollicitations pour évoquer la révision du PLU.



13. Proposition révision règlement d'utilisation de la salle des fêtes

Suite à des demandes récurrentes de militaires pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes dans le cadre de manœuvres, il est proposé d'acter, dans le règlement de la salle des fêtes, la gratuité de la mise à disposition. ***Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents***

14. Gelinotte :

Thomas Ottenheimer informe les élus des modalités de diffusion de l'information de la mise en vente de la Gelinotte et des premiers contacts et premières visites organisées depuis.

15. Eau :

A l'approche de la fin du contrat d'affermage avec Veolia le 31 décembre 2022, les élus sont amenés à se positionner sur l'option retenue pour la gestion de l'eau à partir du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 Janvier 2025, date de transfert de la compétence à la communauté de communes.

Pour mémoire, quatre options étaient envisageables : prorogation exceptionnelle du contrat avec Veolia sous condition d'accord des services de l'Etat pour une période de 1 à 3 ans – lancement d'une nouvelle consultation pour la gestion du réseau d'eau pour 3 ans - reprise de la gestion de l'eau en régie par la commune – transfert anticipé à la communauté de communes

Au regard de la complexité du dossier, des enjeux liés à une gestion en réseau, des difficultés importantes enregistrées cet été en lien avec la sécheresse, des incertitudes sur la capacité de la communauté de communes à reprendre la gestion par anticipation et compte tenu de l'accord obtenu des services de l'Etat pour proroger le contrat avec Veolia, ***les élus, après discussions, valident à l'unanimité la prorogation du contrat avec Véolia et à la majorité la prorogation pour une durée de 3 ans***

16. Demande Association Mille traces pour accueil manifestation 2023 Fête de la Nature

Au regard de l'investissement en temps et en matériel de cette demande, et même si il n'y a pas de demande de subventions, les élus sont hésitants à s'engager sur cette manifestation. Il est proposé, dans un premier temps, de se rapprocher des autres communes du plateau, également sollicitées, pour connaître leur position.

17. Comptes rendus réunions & Point infos :

Thomas Ottenheimer présente le compte rendu du dernier conseil d'école.

Rachel Magnin informe les élus du résultat des réflexions du groupe de travail sur le devenir des campanules à la Chapelle en Vercors dont est propriétaire Drôme Aménagement Habitat.

18. Questions diverses

Thomas Ottenheimer informe les élus qu'il a pris la difficile décision d'interdire le feu d'artifice du 15 Août au regard des conditions exceptionnelles de sécheresse et de risque particulièrement élevé d'incendie. Malgré l'annulation, les élus approuvent le principe d'une subvention de 500 Euros à l'ACCA pour le financement du feu d'artifice ; cette subvention versée au titre de 2022 sera cumulable avec une subvention au titre de 2023.



19. Tour de table :

Jean Léo Ponçon, présent dans la salle, informe le conseil municipal du succès de la traditionnelle nuit des étoiles organisée par l'association Vespa.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

- La secrétaire de séance, Nelly GUILLET

provisoire

